

Info coronavirus Covid-19

Mise à jour : Vendredi, 17 avril, 2020 - 16:35

Jeudi 16 avril : aucun nouveau cas sur les 92 tests effectués.

18

cas confirmés
(dont 14 ont quitté l'hôpital)

1

patient en réanimation

3 094

tests réalisés
depuis le 18 mars

857

personnes en quatorzaine dans un hôtel

L'essentiel de l'actualité

Adaptation des règles du confinement du lundi 20 avril au dimanche 3 mai minuit

- Le **confinement strict** de la population est **levé** et l'**activité économique** peut reprendre dans le respect des **gestes barrières** qui doivent s'appliquer en **toutes circonstances** :

- se laver régulièrement les mains avec du savon ou une solution hydroalcoolique pendant au moins 20 secondes,
- pas de bise ni de poignée de mains,

- respecter un mètre de distance entre chaque individu,
- éternuer dans son coude et se moucher avec des mouchoirs à usage unique qui seront jetés immédiatement après usage.
- Les **rassemblements au-delà de 50 personnes sont interdits**. Ceux de moins de 50 personnes sont autorisés à condition que soit établie la liste nominative des participants présents, en indiquant leur contact téléphonique, qui sera conservée pendant quatre semaines par l'organisateur et tenue à la disposition des autorités sanitaires.
- Les **établissements de sport et de loisirs** (salles de jeux, salles et clubs de sport, bars, discothèques, cinémas, bingo, stades, musées, nakamals, etc.) restent **fermés**.
- Les **crèches** sont **autorisées à ouvrir**, ainsi que les **établissements scolaires** (écoles, collèges et lycées), qui accueillent les élèves de manière progressive et en effectifs réduits.
- Les **commerces** et les **restaurants** sont **autorisés à ouvrir au public**.
- Les **déplacements terrestres, maritimes et aériens sont autorisés** à l'intérieur de la Nouvelle-Calédonie et dans les eaux territoriales et intérieures. Les accès à la plage, les sorties en mer, la chasse et la pêche, notamment, sont possibles.
- Les personnes présentant des symptômes grippaux (toux, fièvre, etc.) doivent se rendre chez leur médecin traitant qui les orientera au besoin vers un **centre de dépistage du Covid-19** : [PLUS D'INFOS CLIQUER ICI](#).
- Le **rapatriement des résidents calédoniens** se poursuit. [Un formulaire de signalement](#) a été créé pour recenser **ceux qui ne se sont pas encore manifestés** : [PLUS D'INFOS CLIQUER ICI](#).
- Les résidents calédoniens qui se trouvent **encore dans l'incapacité de regagner la Nouvelle-Calédonie** suite à la suspension des vols internationaux peuvent bénéficier d'une [aide financière exceptionnelle](#) : [PLUS D'INFOS CLIQUER ICI](#).

NUMÉROS UTILES

En cas de symptômes : contactez votre médecin traitant ou appelez le 15

Questions sanitaires : 05 02 02 (7 h - 19 h)

Questions relatives à l'économie : 05 03 03 (8 h - 16 h)

Questions relatives aux rapatriements : 05 05 05 ou depuis l'étranger +687 207 714 (8 h - 18 h)

Questions relatives aux règles de confinement : 26 63 26 (7 h - 16 h) ou pref-covid19@nouvelle-caledonie.gouv.fr

Centralisation des dons des entreprises et commerces : 23 20 78 ou 71 56 55 (8 h - 12 h) ou collectededons@gouv.nc



VIOLENCES INTRAFAMILIALES (VIF)

"Confiné-e mais pas seul-e"

Victime ou témoin, contactez les services d'urgence :

17 (police nationale ou gendarmérie) / **15** (Samu) / **18** (pompiers)

SOS VIF : SMS de signalement au 500 067

SOS ÉCOUTE au 05 30 30

SOS VIOLENCES SEXUELLES au 05 11 11

Textes réglementaires





Sur www.juridoc.gouv.nc, la rubrique **État d'urgence sanitaire-Covid-19** est dédiée aux diverses mesures réglementaires adoptées par l'État et/ou par la Nouvelle-Calédonie dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire.

Cette rubrique est accessible via [Textes législatifs et réglementaires - versions consolidées](#) puis [Organisation institutionnelle de la Nouvelle-Calédonie](#).

DOCUMENTS À TÉLÉCHARGER

[Attestation professionnelle de déplacement.pdf](#) (174.52 Ko)

[Attestation professionnelle de déplacement.docx](#) (54.4 Ko)

-  [Attestation de déplacement dérogatoire.pdf](#) (73.51 Ko)
-  [Attestation de déplacement dérogatoire.docx](#) (73.07 Ko)
-  [Attestation déplacement personnes en situation de handicap.pdf](#) (226.74 Ko)
-  [Attestation déplacement personnes en situation de handicap.docx](#) (68.13 Ko)

LIENS UTILES

 [Attestation numérique](#)



L'essentiel de l'actualité



Économie



Rapatriements



Travail, emploi



Prévention, dépistage



Vie quotidienne



Soignants



Personnes en quatorzaine



Scolarité



Établissements fermés au public



Transports



Administration



Main facts



Vidéos Dépliants Affiches

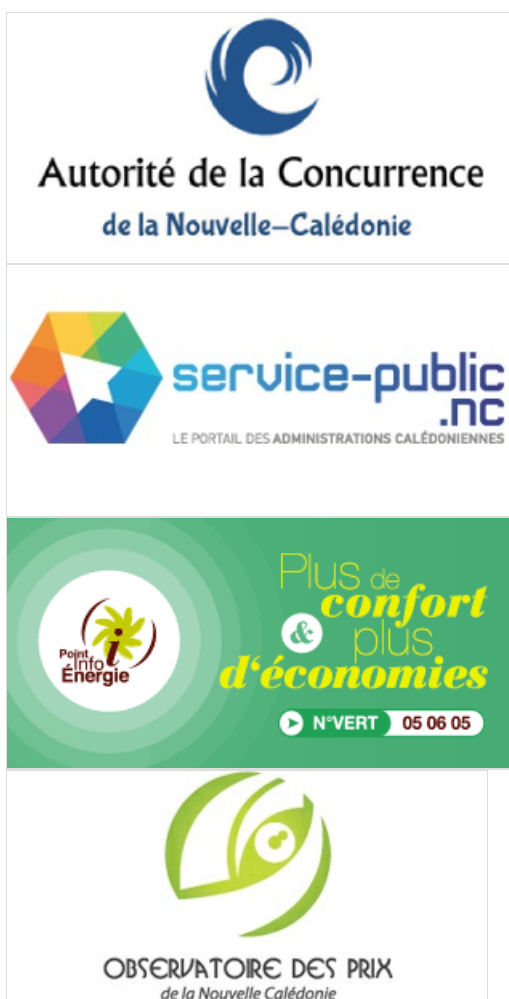



Espace presse


 Abonnez-vous aux Flux RSS

 Restez notifié par mail à chaque nouvelle publication


LIENS UTILES




Autorité de la Concurrence
de la Nouvelle-Calédonie

 **service-public**
.nc
LE PORTAIL DES ADMINISTRATIONS CALÉDONIENNES

 **Plus de confort**
& **plus d'économies**
N°VERT 05 06 05


OBSERVATOIRE DES PRIX
de la Nouvelle-Calédonie



internet-signalement.gouv.fr

Portail officiel de signalement des contenus illicites en ligne



Géorep

Portail de l'information géographique
de la Nouvelle-Calédonie

Emploi

gouv.nc

Déposez vos offres en ligne,
c'est simple !



CONGRÈS

DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE



Autorité de la Concurrence

de la Nouvelle-Calédonie



service-public.nc

LE PORTAIL DES ADMINISTRATIONS CALÉDONIENNES



Contact



Emplois



Marchés publics



Plan du site



Accessibilité